

NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

71 N° 4 1949

La providence des cités

Roger VERNEAUX

p. 388 - 396

<https://www.nrt.be/fr/articles/la-providence-des-cites-2738>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2019

LA PROVIDENCE DES CITES

Il n'existe pas, sans doute, en France, de ville, de bourg, ou de village, si petit soit-il, qui n'ait un saint pour patron ; Paris s'est donné sainte Geneviève, la France elle-même sainte Jeanne d'Arc. Il n'existe pas non plus, et cette fois par disposition de droit, dans la chrétienté de paroisse qui ne soit sous la protection d'un saint. Or ce fait nous invite à réfléchir sur la Providence que Dieu exerce à l'égard des *groupes* humains. L'on a coutume d'envisager seulement la Providence dans son rapport avec les *individus* : Dieu aime chaque homme personnellement et le conduit vers sa fin. Cependant la Providence ne se limite pas aux individus. Elle s'occupe aussi des cités, nations, peuples, civilisations : Dieu les aime et les dirige en tant que groupes.

Certes, les desseins et les voies de la Providence sont toujours mystérieux. Chacun de nous doit chercher dans l'obscurité quelle est sa vocation personnelle, à quelle œuvre Dieu le destine ; chacun va de surprise en surprise, souvent dans la douleur, parfois aussi dans la joie, en présence des événements qui l'atteignent, sachant que Dieu les a voulus ou permis. Dans le cas des cités, le mystère de la Providence est plus profond encore. Cependant ce n'est pas une raison pour se dispenser d'y réfléchir, et certaines lignes générales peuvent être dégagées avec assez de clarté.

I

Il y a d'abord une chose tout à fait claire et certaine, on ne peut plus classique d'ailleurs : c'est que *seule l'Église a les promesses de la pérennité*.

Que l'Église dure autant que le monde, autant que l'humanité, qu'elle subsiste envers et contre tout, à travers persécutions, fléaux et calamités, nous le croyons fermement et nous y sommes obligés. Le Christ a dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les puissances de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle » ; « voici que je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles ». De l'Église il est donc vrai de dire : *fluctuat nec mergitur*, ballottée par les flots, elle ne sombre pas. Mais ce n'est vrai que de l'Église, et de l'Église dans son ensemble.

Aucune église *locale*, comme on dit, ou particulière, ne peut se prévaloir de ce privilège. L'histoire, qui depuis deux mille ans n'a pas démenti la promesse du Christ à son Église, apporte au contraire de nombreux, de douloureux exemples, d'églises florissantes littéralement anéanties. Le cas le plus scandaleux, si l'on ose dire, est

peut-être celui de l'église d'Afrique. Voilà une chrétienté qui a germé dans le sang de martyrs insignes, comme sainte Perpétue, sainte Félicité, et leurs compagnons, — qui a donné à l'Eglise des docteurs et des saints parmi les plus grands, Tertullien, saint Cyprien, saint Augustin, — qui a compté plus de cent évêchés, et le V^e siècle n'est pas achevé qu'elle est rayée de la carte du monde. L'invasion des Vandales submerge tout, réduisant à néant peuples, cités et chrétientés, définitivement. Un tel exemple est assez effrayant. Mais tandis que saint Augustin meurt en 430, sans illusions, dans Hippone assiégée, sainte Geneviève, en 450, obtient par sa prière que Paris soit sauvée des Huns.

D'autre part, si la pérennité est promise à l'Eglise, c'est en tant que société *spirituelle*, surnaturelle, transcendante à toute forme de civilisation, à toute nation, à toute cité. Les groupements humains, eux, sont soumis à une terrible loi de relativité historique : ils naissent et fleurissent, dépérissent et disparaissent, ne laissant derrière eux que des « monuments », selon le terme froid des historiens, c'est-à-dire en réalité des ruines. L'Assyrie, l'Égypte, la Perse, l'Empire romain, Athènes, Jérusalem, et bien d'autres cités terrestres ont sombré dans la nuit après avoir brillé du plus vif éclat.

Sans doute, il serait souverainement injuste, et faux, de dire que tout a sombré, que tout fut vain. Notre langue et notre droit portent la marque de Rome ; notre pensée logique, aussi bien scientifique que philosophique, porte la marque d'Athènes ; notre religion, au plus intime d'elle-même, celle de Jérusalem. Certains monuments sont porteurs d'un message dont nous vivons encore. Cependant les cités ont péri.

C'est donc en un sens littéral, le plus strict et le plus matériel, qu'il faut prendre le mot de saint Paul : « nous n'avons pas ici-bas de cité permanente ». Les cités humaines sont *temporelles*, périssables, mortelles comme les hommes. Qu'elles finissent par violence extérieure et destruction, ou par décadence spontanée, décomposition interne, vieillissement, — et les deux modes sont en général conjoints —, le résultat est le même. Or il est toujours déraisonnable de s'étonner que le possible arrive. Que Paris, par exemple, soit un jour éteint, si l'on peut dire, comme l'ont été Athènes et Jérusalem, Alexandrie, Carthage, c'est chose *possible*. Et si notre cœur saigne à cette pensée, si nous sommes prêts à donner notre vie (comme c'est notre devoir) pour écarter cette éventualité, elle doit être cependant envisagée.

Le coup, d'ailleurs, ne serait pas mortel pour l'Eglise. Elle peut se passer de Paris, de la France, parce qu'elle est transcendante. Détruite ici, elle continuerait ailleurs sa vie, en Afrique, en Amérique, en Chine. Et sur place, même, s'il lui restait un souffle de vie, elle s'accommoderait du changement, s'adapterait à la situation nou-

velle, comme elle a fait depuis sa fondation à tous les tournants de l'histoire. Abandonnant ce qui est passé, périmé, elle continue inlassablement son travail obstiné, qui est de sanctifier le monde du dedans, prenant les hommes tels qu'ils sont et s'efforçant de les amener au Christ. Son adaptation peut être lente, elle doit l'être, même, pour être sage ; mais on peut la prédire avec certitude, quels que soient les événements, en s'appuyant sur la promesse que son fondateur, le Christ, lui a faite d'être toujours assistée du Saint-Esprit.

Saint Irénée de Lyon a écrit à ce sujet une parole digne d'être gardée en mémoire, car elle exprime de façon belle et profonde sa foi qui est la nôtre : « L'Esprit du Christ est dans l'Eglise comme une sorte de parfum précieux dans un vase de bonne qualité, *quasi in vaso bono eximium quoddam depositum, semper iuvenescens et iuvenescere faciens ipsum vas in quo est*, toujours jeune, il donne à l'Eglise une jeunesse inaltérable ».

II

Cela bien établi, s'en suit-il qu'au point de vue chrétien les cités terrestres soient sans valeur ? Nullement. Au contraire, la thèse suivante est aussi certaine que la précédente : *les groupes humains ont une vocation surnaturelle impliquant une mission temporelle.*

Nous prendrons ici pour accordé qu'une société est un être *sui generis*, comme disait naguère Durkheim, c'est-à-dire qu'elle existe à sa manière, qu'elle a une réalité propre, originale, caractérisée par la fin qu'elle poursuit. Il semble bien en effet qu'une société se distingue non seulement des autres sociétés, mais aussi des individus qui la composent : elle leur est supérieure, en un sens, car ils passent alors qu'elle subsiste, et plus encore parce qu'ils tiennent d'elle un perfectionnement dont ils seraient incapables par eux-mêmes.

Si l'on admet cette idée, l'on aperçoit tout de suite que les sociétés ont une vocation tout comme les individus. Car c'est un principe très ferme, à la fois rationnel et révélé, que tout être doit servir Dieu, à sa manière et selon sa nature. Si donc les sociétés sont quelque chose de réel, elles sont appelées à servir Dieu, en tant même que sociétés, c'est-à-dire par action d'ensemble, effort commun, vie publique.

Le mystère commence à partir du moment où l'on cherche à préciser *quelle* est la vocation d'une société déterminée. L'on ne peut guère apporter que des vues générales, hypothétiques et indéfinies. Mais pourquoi ? Parce que le caractère propre, l'esprit original, le génie singulier d'une cité, se laissent mal définir, et que la vocation, justement, est toujours adaptée, proportionnée à la nature et aux possibilités du sujet qu'elle vise.

Le seul cas vraiment clair est celui du peuple juif : sa vocation lui a été révélée directement par Dieu, en son fondateur Abraham

en son législateur Moïse, en ses prophètes au cours des temps. Mais quelle est la vocation de la France ? Il faudrait pour y répondre avoir défini le génie français. Qui s'y risquera ? Une analyse historique, sociologique et psychologique tout ensemble, permettrait d'en dégager les principaux traits. Mais la France est plus qu'aucun de ses visages. Disons-nous, sans manquer à la modestie requise, que sa vocation est de servir Dieu avec *générosité* ? Sans doute, mais la nuance propre échappe encore, car nul peuple n'est dispensé de servir Dieu avec générosité. La vocation de Paris ? Servir avec élégance, *aimer avec intelligence* ? Certes, mais tout le monde sent combien la formule est simpliste.

La nature de la vocation reste donc obscure ; mais l'important est qu'il y ait une vocation ; cela suffit à assurer les cités de la protection divine. En effet l'appel de Dieu comporte nécessairement, sous peine de s'annuler lui-même, le don des moyens d'y répondre. Et de plus, Dieu est fidèle : il n'abandonne jamais le premier, il ne délaisse que ceux, qui le quittent et par là même le contraignent à les abandonner. Si donc une cité se montre fidèle à sa vocation, elle s'assure la bienveillance de Dieu ; si elle y est infidèle, elle la perd ainsi que la protection qui s'y trouvait attachée.

Par ce biais nous pouvons nous former quelque idée sur le patronage des saints. Le rôle permanent de sainte Jeanne d'Arc à l'égard de la France, de sainte Geneviève à l'égard de Paris, c'est, dirons-nous, d'obtenir de Dieu que leurs peuples, pris comme totalité, n'abandonnent pas Dieu, mais le servent et l'aiment selon leur génie propre.

Est-ce à dire que le service de Dieu soit une garantie de prospérité temporelle, l'infidélité certitude de ruine prochaine ? Non, et nous retrouvons ici le mystère. Car nous ne sommes plus sous le régime de l'Ancienne Loi, où toute infidélité du peuple juif était sanctionnée par une calamité publique, la fidélité payée de prospérités temporelles. Selon l'économie de la Loi Nouvelle, Dieu se montre patient à l'égard du pécheur et ne craint pas d'éprouver durement ses meilleurs serviteurs. Le triomphe de la justice est certain, en fin de compte, c'est-à-dire à la fin du temps, mais non pas en cours de compte, c'est-à-dire en ce monde.

De nouveau, donc, tout est remis en question. Il n'est pas exclu, malgré toute protection, même efficace, qu'une cité chrétienne soit éprouvée dans sa chair, réduite en cendres, dispersée, massacrée, par de nouveaux Barbares, ou pour user de symbole, par le Vandale éternel.

Mais il n'en reste pas moins que la vocation surnaturelle des cités leur confère une authentique mission temporelle, ou mieux peut-être, *authentifie* du point de vue surnaturel et fonde ainsi en dernier ressort leur destination temporelle. Car il y a une stricte interdépen-

dance entre la vocation et le sujet : la vocation n'a de sens que pour un sujet donné, et le sujet n'a de sens que par sa vocation. L'on dira donc avec une égale vérité que l'existence de la cité est condition de sa vocation et que la vocation est la raison d'être de la cité.

Ainsi chaque cité, étant appelée à servir Dieu d'une manière originale, reçoit par là même mission de réaliser sur terre certaines valeurs temporelles qu'elle est seule à pouvoir concrétiser. Considérons la France, et admettons que sa vocation soit de servir Dieu généreusement ; sa mission temporelle en découle. Ce sera, disons, de maintenir vivant dans le monde un certain *idéalisme*, de combattre pour la justice et pour la liberté, de respecter et cultiver les personnalités. Simple approximation, sans doute, mais non sans vérité, sans doute non plus.

Mais quelle que soit la mission, l'essentiel, ici encore, est qu'il y ait mission et que la cité s'efforce de la remplir à chaque moment de son existence, pendant tout le temps, court ou long, peu importe, que la Providence lui accorde de vivre.

III

Car il y a un autre principe encore dont la certitude est entière et qui doit retenir l'attention. C'est celui que la sagesse populaire énonce : « aide-toi, le Ciel t'aidera », et que l'on pourrait formuler de la façon suivante, non pas plus profonde ni plus vraie, mais plus précise : *l'action de la Providence ne fait pas nombre avec les causes secondes*, elle n'est pas un anneau dans l'enchaînement des événements.

Cela signifie que c'est à la cité elle-même qu'il appartient de répondre à sa vocation, de tendre ses énergies à la réaliser, abandonnant seulement à la Providence la direction des événements dont elle n'est pas maîtresse. Seulement cette thèse soulève immédiatement une nouvelle question. Car, pour agir, il est nécessaire d'avoir une idée du but à atteindre. De sorte que bon gré mal gré nous sommes ramenés à l'épineux problème de définir la vocation propre des cités. Sur le plan temporel, la question est celle-ci : en quoi consiste la *perfection* de la cité, quand pourrait-on dire qu'elle réalise son idéal, ou si l'on veut qu'elle est elle-même ? Et sur le plan surnaturel : que faudrait-il pour qu'une cité puisse être dite *sainte* ou chrétienne ?

Sur le premier point nous nous bornerons à remarquer deux choses. D'abord qu'on peut arriver, dans la définition de l'idéal, à une approximation suffisante pour diriger la pratique. En fait, la société elle-même se caractérise à ses propres yeux par certaines représentations collectives, par exemple les héros qu'elle honore, ou les événements qu'elle fête, et mieux encore par l'action, l'effort collectif

qu'elle accomplit pour sauvegarder et promouvoir les valeurs qui lui paraissent essentielles. — Ce qui a pour conséquence que ses membres, pris individuellement, ont toute raison de se laisser guider par l'éducation qu'ils ont reçue, car l'éducation est précisément la marque et l'orientation que la cité imprime aux citoyens. N'y a-t-il pas là, comme disent les philosophes, « connaissance par connaturalité » ? L'homme vertueux n'a qu'à se laisser porter par sa vertu pour juger juste des choses qui la concernent. De même le citoyen bien né, c'est-à-dire bien formé, n'a pas besoin de réfléchir longuement ni de raisonner pour avoir une vue générale de l'idéal civique : sa spontanéité même le lui dessine.

D'autre part, la zone indécise, la marge qui sépare l'approximation de l'exactitude est en quelque sorte nécessaire pour laisser place à un *choix*, faute duquel la vie sociale n'aurait plus rien d'humain. S'il arrivait qu'une société imprime son idéal en ses membres de façon si précise qu'ils n'aient qu'à suivre en toute occasion leur spontanéité, nous aurions un groupement d'automates, abeilles ou fourmis, conscients et intelligents peut-être, mais non plus libres. Seulement tout choix implique risque, et là commence le drame. Quel est le bon ? Qui a *raison* ? Impossible de compter sur l'histoire « objective » pour trancher : le succès ne suffit pas à démontrer le droit, ni l'échec l'erreur ou la faute. Car il s'agit d'idéal. Le choix de moyens efficaces a son critère dans l'événement, mais non pas le choix d'un idéal : une cité détruite, comme un individu mis à mort, peut bien avoir eu *raison quand même*, payant de sa vie sa fidélité à elle-même.

Ni recettes, donc, ni règles préétablies. Rien ne peut jamais dispenser l'homme de penser sa conduite, pas plus sur le plan social que sur le plan individuel, et de risquer sa destinée terrestre en se donnant à ce qu'il croit bon, juste et *vrai*.

Ce faisant, d'ailleurs, les sociétés se « sauvent », quel que soit le résultat apparent de leur effort, car la première exigence, ou le premier élément de leur sainteté, est qu'elles accomplissent leur mission temporelle. Mais ce n'est là, de toute évidence, qu'un élément, une base de départ, car une cité païenne n'est tout de même pas la même chose qu'une cité chrétienne. Qu'est-ce donc qui caractérise celle-ci ?

On peut essayer de répondre en se plaçant d'abord sur un terrain juridique. Une cité sera dite chrétienne si ses *institutions* sont chrétiennes, car les institutions sont précisément l'expression de la cité comme telle, en tant que réalité supérieure à tous les individus. Et certes des institutions chrétiennes sont un des aspects de la sainteté sociale, soit parce qu'elles sont (dans la mesure où elles sont) un moyen efficace de sanctifier les mœurs, soit plutôt comme signe et **manifestation d'un esprit chrétien commun. Mais par ailleurs il n'est**

pas possible de *séparer* la société comme tout, la réalité sociale, des individus qui la composent. Le point de vue juridique est trop extérieur. Des institutions chrétiennes peuvent coexister, au moins quelque temps, avec une dépravation de mœurs universelle, avec une révolte des cœurs contre la contrainte du droit public, avec une incrédulité plus ou moins affichée. Or il semble difficile en ce cas de dire que la cité est chrétienne.

L'important est donc l'*esprit chrétien* du groupe. Mais de nouveau, qu'est-ce à dire ? L'on ne peut guère éviter de se placer d'abord à un point de vue *numérique* ou arithmétique. Car on aura beau montrer, ce qui n'est pas difficile, qu'une société est autre chose qu'une simple somme, on ne pourra nier cependant que les effets de masse y soient décisifs et que le nombre y joue un rôle prépondérant. Une *majorité* de chrétiens suffit donc à faire une cité chrétienne. Non pas seulement parce qu'en régime démocratique la majorité commande l'ensemble de la vie politique, ni même parce qu'elle exerce sur la minorité une pression diffuse mais singulièrement efficace, mais parce que, d'un point de vue mystique, la majorité assume la minorité devant Dieu. Par le seul fait de son existence, elle réduit les impies à l'état d'exception, d'accident, ou même de monstruosité. Quand il s'agit du bien, le général peut être légitimement pris comme substitut du normal.

Cela dit, cependant, il faut avouer que le point de vue numérique est encore superficiel. La sainteté n'est pas affaire de quantité, mais de *qualité*, et les chrétiens ne s'ajoutent pas comme des unités, sous leur aspect de membres du Christ qui est précisément leur réalité de chrétiens. Ne peut-on dire, en conséquence, que la qualité rachète la quantité ? Le mot doit être entendu strictement : un pays qui produit des saints est sauvé par eux, il trouve en ses fils sa justification devant Dieu, il reçoit d'eux sa raison d'être surnaturelle. Des saints français, par exemple, ne sont pas possibles sans la France entière ; leur patrie les a mis au monde et bercés, nourris, éduqués ; ils la portent toute en eux, ses défauts qu'ils ont vaincus, ses qualités qu'ils ont purifiées et approfondies ; ils la représentent éminemment.

Allons jusqu'au bout de l'idée. Une minorité de saints, même infime, sanctifie la cité ; à la limite un saint justifie son peuple. Dieu était prêt à épargner Sodome s'il s'y était trouvé seulement cinquante justes, ou même trente, ou même vingt, ou même dix. Il ne s'en trouva pas dix, et Abraham n'osa pas pousser plus loin son admirable marchandage. Mais Dieu se serait peut-être laissé fléchir pour un seul juste, pour un saint.

Car il y a des degrés dans la sainteté, et l'exemple du Christ, le Juste, le Saint par excellence, projette par son mystère même une grande lumière dans notre obscurité. Le Christ à lui seul justifie le peuple juif, non seulement selon les perspectives du passé, parce

qu'il accomplit la Loi, mais selon les perspectives de l'avenir puisqu'Israël, nous dit saint Paul, sera sauvé. Plus largement encore le Christ à lui seul, nouvel Adam, justifie le genre humain, parce qu'il joint en sa personne l'humanité à la divinité et fait entrer la nature humaine triomphante dans le Ciel.

Ce que le Christ a fait en perfection, ses saints le font à la mesure de leur grâce. Ne peut-on penser que leur patrie terrestre est le premier bénéficiaire de leur action rédemptrice ?

IV

Des réflexions qui précèdent, quelques directives pratiques se dégagent qu'il faut au moins indiquer par manière de conclusion.

Il va de soi, d'abord, que le chrétien ne peut croire à sa cité comme il croit à l'Église, car les deux sociétés ne sont pas de même ordre. Et c'est précisément le fait de croire à l'Église, de l'admettre comme réalité sociale transcendante, qui rabaisse, si l'on peut dire, la société civile, c'est-à-dire la situe dans un plan *inférieur*. Le chrétien ne peut donc se considérer uniquement comme une cellule ou un rouage du corps social, ni agir exclusivement au bénéfice de la société temporelle, et cela non pas seulement en raison de ses relations personnelles avec Dieu, mais en raison de son appartenance à une société d'un autre ordre.

Il est donc presque inévitable que le chrétien, en vertu même de sa foi en l'Église, passe pour un mauvais citoyen aux yeux de ceux qui, n'ayant pas cette foi, sont conduits assez logiquement à faire de la cité terrestre, sinon présente, du moins future, un absolu. Cependant la fréquence de l'accusation ne l'empêche pas d'être calomnieuse et le chrétien aurait grand tort de laisser se développer en lui un « complexe d'infériorité » civique. Ne pas s'intéresser exclusivement à une chose, ce n'est pas du tout s'en désintéresser, ni même s'y intéresser peu ou trop peu. Aux yeux du chrétien, le vice principal des cités païennes est d'être exclusives, ou disons totalitaires. Mais le chrétien est membre de sa cité ; il est et se sait responsable de son existence autant que tout autre citoyen, c'est-à-dire selon la mesure, la portée, l'étendue de ses forces et de son influence. Or les conséquences de cette situation vont très loin.

Mais avant de les suivre, il importe de remarquer que les obligations sociales du chrétien s'enracinent dans son christianisme même, dans son être de chrétien, et non pas seulement dans sa nature humaine et son être social. Sous un double point de vue. Car d'abord c'est par nature, sans doute, qu'il appartient à *une* cité, mais c'est par Providence qu'il appartient à *telle* cité. Et d'autre part, les cités sont une nécessité naturelle, sans doute, mais la mission propre de chacune est une disposition providentielle. Se sachant donc placé par

Dieu dans sa cité, et sachant sa cité appelée par Dieu à une forme originale de service, le chrétien voit que c'est obéir à Dieu, ou disons mieux l'aimer, que de se donner à la vie sociale et de travailler à ce que la société accomplisse sa vocation.

Le chrétien se doit donc, il doit à Dieu, d'être bon et parfait *citoyen*, français s'il est français, autant et plus que quiconque, et parisien de même. L'humanisme chrétien répugne au totalitarisme, mais il n'est aucunement individualiste.

Cela dit, il n'est pas bien difficile de classer sous quelques chefs généraux les obligations civiques du chrétien. La première, semble-t-il, est de *penser sa cité*. Devoir trop peu remarqué ; difficile, certes, mais primordial, car la réflexion peut seule éviter que l'action ne se perde en tâtonnements et que l'éducation ne dégénère en automatisme aveugle. Or penser la cité, c'est déterminer son *idéal*, son but, ou sa fin, sur les deux plans où elle se développe, spirituel et temporel. C'est donc d'abord préciser autant que possible sa vocation religieuse, sa place et son rôle dans l'Eglise. C'est ensuite définir sa mission sur la terre, son caractère, son génie. C'est enfin, par rapport à l'idéal entrevu, reconnaître ses qualités et ses défauts.

Mais de toute évidence il n'y a là qu'un point de départ. Il reste à vivre, agir, — ou mourir, ce qui revient au même, bref *se dévouer* à la cité. Dans l'ordre temporel, cela signifie assurer son existence et sa cohésion, sauvegarder et promouvoir les valeurs qui sont sa raison d'être. Dans l'ordre spirituel, l'intégrer à l'Eglise, c'est-à-dire la christianiser. Insistons un peu sur ce point.

Aucun aspect de la cité ne peut être négligé. Il faut viser simultanément à christianiser les institutions, cadre, règle des mœurs, et à sanctifier les mœurs, base et soutien des institutions. L'on n'a pas le droit de se désintéresser du nombre, et l'un des buts de l'apostolat social est de créer une majorité de chrétiens ; mais en même temps, l'on doit contribuer à susciter des saints et à entretenir ces colonnes de prière, soutien de la cité, que sont les contemplatifs.

Enfin, considérant qu'il est antisocial au premier chef de se débarrasser sur d'autres d'un fardeau qu'on peut porter soi-même, le chrétien voit clairement que son premier souci doit être de se sanctifier lui-même, au nom et pour le bénéfice de sa cité. Sans doute le perfectionnement spirituel est un effort essentiellement *personnel* et principalement *intérieur* ; mais il n'est jamais, il ne peut être *égoïste*. La lumière brille, du seul fait qu'elle existe ; l'exemple est de soi contagieux. Et surtout le chrétien porte en lui non seulement « la forme de l'humaine nature », mais la forme ; si l'on peut dire, de sa cité. Il la justifie en se justifiant.

R. VERNEAUX

professeur à l'Institut Catholique

Paris.